

COMMUNIQUÉ No. 58 - 4 FÉVRIER 2022 INFORMATION

**Aux membres des équipes pastorales,
Aux prêtres, diacres, RSE, APL,
Aux fidèles engagés dans l'animation de leur communauté,
Aux membres des congrégations religieuses,
Au personnel de l'archevêché,**

Chers frères et sœurs,

Voici quelques informations et précisions touchant la réouverture de nos lieux de culte et la reprise de certaines de nos activités.

1. Lettre des évêques catholiques du Québec à leurs frères et sœurs

À l'occasion de la réouverture des lieux de culte, prévue le 7 février prochain, les évêques du Québec publient ce message. Merci de le lire et de le partager dans vos réseaux.

2. Consignes

À partir du 7 février prochain, les activités de **catéchèse** seront possibles, selon les mesures sanitaires suivantes:

- Le passeport vaccinal est requis, pour les personnes de 13 ans et plus.
- Port du masque en tout temps;
- Distanciation de 1 mètre entre les personnes de résidences différentes;
- La capacité des lieux est limitée à 50%.

En ce qui concerne les **bénévoles**, ces derniers doivent respecter les règles de la CNESST à savoir :

- Le passeport vaccinal n'est pas requis;
- Le port du masque **de procédure** est requis;
- Une distance minimale de **2 mètres** doit être gardée entre les bénévoles et les autres participants.

Les chorales seront aussi possibles dès le 7 février prochain, selon les mesures sanitaires suivantes :

- S'il s'agit de chanteurs ou de musiciens qui sont payés, les règles de la CNESST doivent être appliquées à savoir :
 - a) Le passeport vaccinal n'est pas requis pour les chanteurs ou les musiciens qui offrent cette activité, si le lieu où se réunit la chorale représente leur lieu de travail. Dans le cas contraire, le passeport vaccinal sera requis.
 - b) Port du masque **de procédure** en continu;
 - c) Une distance minimale de **2 mètres** doit être gardée entre toutes les personnes.

- S'il s'agit d'un ensemble choral dans un but de loisir (non liturgique), [les règles des loisirs intérieurs](#) s'appliquent à savoir :
 - a) Limité à un groupe de 25 personnes maximum;
 - b) La capacité des lieux est limitée à 50%;
 - c) Selon les règles de la [CNESST](#), les employés et les bénévoles doivent porter le masque de **procédure** en continu et respecter la distanciation de 2 mètres.

Je vous rappelle que le comité diocésain de déconfinement est là pour répondre à vos questions au sujet des consignes sanitaires. Vous pouvez lui adresser vos demandes à : deconfinement@diocesemontreal.org.

3. Rencontre d'initiation à la fonction de marguillier-marguillière

Le Département des services administratifs aux Fabriques (DSAF) vous invite à participer à une rencontre d'initiation à la fonction de marguillier-marguillière. Cette formation sera tenue en visioconférence, via zoom et aura lieu **les 8 et 9 février prochains, de 19h à 21h**, selon l'ordre suivant:

- **Session en français : le 8 février 2022.**
- **Session en anglais : le 9 février 2022.**

Veillez, s.v.p. compléter le [Formulaire d'inscription](#) et l'envoyer au plus tard le 7 février 2022 à servicesfabriques@diocesemontreal.org,

Merci de votre précieuse collaboration!

En Jésus Sauveur,

† Alain Faubert, VG
Évêque Auxiliaire à Montréal